

TESTS PASS – Collectif espoirs
14 mars 2020

R1 :

Les épreuves :

<p><u>Course à pied : 3000 M</u></p> <p>Endurance physique et volonté</p> <p><u>Protocole</u></p> <p>En confrontation directe sur piste</p> <p>Coefficient : 3</p>	<p>Course à Pied</p>		
	Barème en cours	Hommes	Femmes
	d'élaboration		
	A partir de 16:00	0	0
	de 15:23 à 15:59	0	1
	De 15:00 à 15:22	0	2
	de 14:23 à 14:59	0	3
	de 14:00 à 14:22	0	4
	de 13:23 à 13:59	1	5
	de 12:43 à 13:22	2	5
	de 12:00 à 12:42	3	5
	de 11:23 à 11:59	4	5
moins de 11:23	5	5	

Consignes aux évaluateurs

- L'évaluateur remplit une grille d'évaluation pour chaque candidat et chaque épreuve (tableau Excel). Le responsable du groupe repart avec une fiche Excel synthétisant tous les résultats du groupe sur cette épreuve. Cette fiche sera donnée au R1 des tests.
- L'évaluateur formalise par écrit ses remarques si nécessaire.
- Les évaluateurs engagent leur propre responsabilité
- Les résultats seront affichés tout au long de la journée. En cas d'erreur seul le R1 des tests peut vérifier les résultats.
- Les évaluateurs cochent le tableau Excel pour valider chaque tour.

Posture des évaluateurs et égalité des candidats :

Les candidats doivent bénéficier des mêmes conditions d'épreuves.

- Les évaluateurs ne peuvent pas adapter ni le contenu des épreuves, ni les critères d'évaluation : il s'agit d'épreuves nationales communes.
- Les évaluateurs s'attachent à être le plus clair possible dans la présentation des épreuves aux candidats.
- Les évaluateurs ne doivent pas aider les candidats lors de leurs épreuves. Si un conseil ou une précision est apporté à un candidat, il devra être communiqué à l'ensemble des candidats de la session.
- Pour mettre en œuvre l'ensemble de ces conseils, le R1 de chaque épreuve mettra en place une harmonisation avec l'ensemble des évaluateurs, avant le démarrage des épreuves.
- Les entraîneurs, accompagnateurs ne sont pas autorisés à courir à côté des sportifs (ves).

Sécurité des candidats :

- Le matériel des candidats est conforme aux normes de sécurité et en état de fonctionnement.
- Les évaluateurs sont tenus d'assurer la sécurité des candidats.
- La sécurité est donc organisée par les évaluateurs.
- En cas de posture et/ou de discours pouvant mettre en danger autrui, le candidat se fera refuser l'accès aux épreuves.